



#7^{ème} édition

DOSSIER D'INSCRIPTION 2023



Madame, Monsieur,

La MJC/Gruissan Football Club organise **la sixième édition du tournoi « GRUISSAN BEACH SOCCER »** qui se déroulera sur la plage des chalets de Gruissan (Espace Multisport rangée 1) le :

Samedi 8 juillet et dimanche 9 juillet 2023

Le Gruissan Beach Soccer est organisé en partenariat avec la Ville de Gruissan, l'Office du Tourisme de Gruissan, la Ligue Occitane de Football, le District de l'Aude de Football, les partenaires et sponsors de l'événement.

L'événement ouvert aux catégories U15/SENIOR FEMININ ET SENIOR. Des arbitres officiels de Beach Soccer seront garants du respect des règles de jeu et du fair-play.

SAMEDI 8 JUILLET 2023

Catégorie SENIOR (MASCULIN à partir des U17)

24 équipes, 4 terrains, phase de poule puis phases finales pour toutes les équipes.

Le tournoi « SENIOR MASCULIN » est ouvert aux non licenciés.

(NB : les non licenciés devront fournir un certificat médical)

DIMANCHE 9 JUILLET 2023

Catégories U15 et Féminine

Les six premières éditions ont été une réussite tant sur le plan sportif que sur le plan de l'organisation. La convivialité et l'envie de découvrir une nouvelle discipline sportive ont marqués positivement l'événement.

Le président MJC Gruissan Football Club

Sébastien Fajardo

Le GRUISSAN BEACH SOCCER 2023

Qu'est-ce que le Beach Soccer ?

Le Beach soccer est un sport qui s'apparente au football et qui se pratique sur du sable de plage. Il met aux prises deux équipes de cinq joueurs, avec des remplacements fréquents, sur un terrain à peu près trois fois plus petit que celui du football.

Ce sport doit son succès à son côté spectaculaire, avec un nombre élevé de buts et de gestes acrobatiques. Le sable, abrasif et bosselé, incite à abandonner les dribbles et à accélérer les transmissions et les frappes par un jeu aérien.

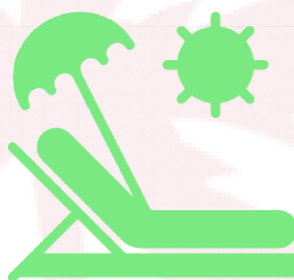
Et le Gruissan Beach Soccer c'est ...



24 équipes composées de 8 joueurs s'affronteront lors de ce tournoi



Des gestes d'exceptions seront à l'ordre du jour !



Gruissan Beach Soccer, c'est aussi une journée conviviale. Soleil et bonne humeur seront de la partie !



Gruissan Beach Soccer veut promouvoir le football féminin !

Le programme du GBS 2023

SAMEDI 8 JUILLET 2023

(catégorie Sénior)



- 09H00 Réception des équipes plage des chalets
- 10h00 Début des rencontres
- 12h00 Pause repas
- 13h30 Reprise des matchs
- 17h30 Fin des matchs et remise des récompenses
- 18h00 Fin du tournoi

DIMANCHE 9 JUILLET 2023

(catégorie U15 et féminines)



- 09H00 Réception des équipes plage des chalets
- 10h00 Début des rencontres
- 12h00 Pause repas
- 13h30 Reprise des matchs
- 17h30 Fin des matchs et remise des récompenses
- 18h00 Fin du tournoi

TARIFS

Catégories U15/Féminine

 **Inscription + maillot
officiel+ repas**

*150 euros par équipe
De 8 joueurs
(10 € par repas supplémentaire)*

Catégorie Senior Masculin

 **Inscription+maillot
officiel+repas**

*250 euros par équipe
De 8 joueurs
(10 € par repas supplémentaire)*

*Les repas sont fournis par nos partenaires, les restaurants
le « Paparazzo » et le « Grand Soleil »*

paparazzo
RESTAURANT - BAR DE PLAGE - TAPAS



Les inscriptions sont validées dès réception du dossier complet et du règlement.

Le thème 2023 du tournoi « Séniors » sera :

**La Ligue des
Champions**

FICHE D'ENGAGEMENT TOURNOI

À retourner avant le **23 juin 2023** accompagnée du règlement

- Par chèque à l'ordre de : « MJC Gruissan »
- Par virement SEPA IBAN : FR76 1348 5008 0008 9116 8039 031 BIC : CEPAFRPP348
- (mettre tournoi beach 2023/nom de l'équipe dans le libellé du virement)

Courrier à adresser à : MJC, section Beach Soccer Montée du Pech 11430 GRUISSAN

(ou par mail à accueil.mjcgruissan@gmail.com si virement)

(Les inscriptions seront confirmées par l'organisation après réception du dossier et du règlement)

Je souhaite engager:

Catégorie	Nbre équipes	Tarif/équipe	Total
Séniors (Samedi)		X 250 €	
Féminines (Dimanche)		X 150 €	
15 ans (Dimanche)		X 150 €	
Repas supplémentaire		X 10 €	

Nom du Club ou de l'équipe

.....

Adresse de correspondance:

.....

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email du responsable :

Nom du responsable de l'équipe :

Téléphone :

Je m'engage à prendre connaissance du règlement du tournoi.

Date et signature

Règlement sportif du Gruissan Beach Soccer

Le tournoi du Gruissan Beach Soccer est régi par les lois du jeu de Beach Soccer. Les modifications et aménagements (durée des périodes de jeu, dimensions du terrain de jeu) sont faites dans le respect de ces règles.

ARTICLE 1 : ZONE DE JEU, BUT ET BALLON

Le terrain de Beach Soccer a une dimension de 30-35 m x 20-25 m avec une aire de but de 6m (signalée avec 2 drapeaux). Les buts ont pour dimension 5.50 m de largeur et 2.20 m de hauteur. Les ballons seront des ballons de Beach Soccer fournis par l'organisation.

ARTICLE 2 : NOMBRE DE JOUEURS ET REMPLACEMENTS

Chaque équipe est composée de quatre joueurs de champs, d'un gardien et de trois remplaçants maximums. Les changements sont illimités et peuvent se faire lorsque le ballon est en jeu ou hors du jeu (u15, Féminines, Sénior...)

ARTICLE 3 : L'EQUIPEMENT

L'équipement de base obligatoire de tout joueur comprend les éléments distincts suivants : un maillot et un short. Les chaussures sont interdites. Toutefois, les responsables de l'évènement peuvent autoriser les chaussettes selon les conditions climatiques.

ARTICLE 4 : LES MATCHS

Les matchs se disputeront sur une durée de 12 minutes. Les équipes devront se trouver à proximité du terrain 5 minutes avant le coup d'envoi, l'équipe incomplète ou non présente à l'heure du match prévue perdra le match par 3 buts à 0. Un match non disputé ou arrêté pour une cause de force majeure sera reporté dans les plus brefs délais selon des horaires fixés par l'organisateur. (u15, Féminines, Sénior...).

ARTICLE 5 : COUPS FRANCS ET COUP DE PIED DE REPARATION

Toute faute commise en dehors de sa propre surface de réparation sera sanctionnée d'un coup franc direct à l'endroit de la faute. Seuls les coups francs directs existent en Beach Soccer. L'exécution s'effectue de la manière suivante :

- ✎ Aucun mur n'est autorisé
- ✎ Le tireur sera obligatoirement le joueur qui a subi la faute. S'il est dans l'incapacité de le tirer c'est son remplaçant qui s'en charge.
- ✎ Tous les joueurs devront être positionnés de sorte à laisser le champ libre au tireur.

Pour toute faute commise dans sa propre surface de réparation (délimité par deux drapeaux), l'arbitre accordera un coup de pied de réparation à l'équipe adverse.

ARTICLE 6 : REMISES EN JEU

- ✎ La sortie de but :

Après une sortie de but, le gardien peut effectuer la remise en jeu à la main uniquement. Enfin, il est impossible de marquer directement sur une sortie de but.

- ✎ Les touches :

Les touches peuvent se faire à la main ou au pied. Les joueurs adverses doivent être à une distance minimum de 5 mètres de l'endroit de la remise en jeu.

🌴 L'engagement :

Après un but, la reprise du jeu se fait au point central imaginaire du terrain. Les joueurs adverses se trouvent à 5 mètres minimum du ballon.

ARTICLE 7 : PASSES EN RETRAIT AU GARDIEN

Un gardien ne peut pas prendre le ballon à la main si un de ses coéquipiers le lui transmet pour la deuxième fois consécutive. S'il enfreint cette règle un coup franc direct depuis le point central est accordé à l'équipe adverse.

ARTICLE 8: SANCTIONS

Toute faute ou comportement antisportif sera sanctionné. Les arbitres sont habilités à prendre les décisions disciplinaires qui s'imposent.

🌴 Carton jaune : avertissement

🌴 Carton rouge : expulsion définitive, le joueur sera expulsé du match. Un joueur expulsé ne peut pas être remplacé.

Deux cartons jaunes pour le même joueur donnent une exclusion définitive du match. Un joueur expulsé est automatiquement exclu pour un match.

Le joueur ou l'équipe qui se rend coupable d'événements violents envers un autre joueur, dirigeant, organisateur, spectateur, se verra automatiquement expulser du tournoi.

L'équipe expulsée du tournoi perd automatiquement tous ses matchs par 3-0, ne peut ni réintégrer le tournoi, ni être remboursé de ses frais d'inscription.

ARTICLE 9 : ACCÈS AU TERRAIN DE JEU

L'accès au terrain de jeu et au banc des remplaçants sera admis seulement aux joueurs et dirigeants des équipes qui s'affrontent sur le terrain.

ARTICLE 10: POINTS ATTRIBUÉS

Le partage des points se fera comme suit :

🌴 Match gagné : 3 points

🌴 Match perdu : 1 point

🌴 Forfait d'une équipe : 0 point

Pas de match nul, toute rencontre désigne un vainqueur... en cas d'égalité tir au but en mort subite.

En cas d'égalité de points à la fin des matchs de poule, la différence entre les équipes se fera grâce au « goal-average ». Si le « goal-average » ne permet pas de départager les équipes, une série de tir au but sur le système de mort subite sera effectuée.

Nous contacter !

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus !

Contact : gruissanbeachsoccer@gmail.com. Ou mjc.gruissan@gmail.com

Les dossiers d'inscriptions peuvent être envoyés à accueil.mjcgruissan@gmail.com

Grégory VERGER : 06/24/06/00/28

MJC de Gruissan : 04/68/49/61/87

Pour nous suivre sur les réseaux sociaux:

